

CONSEILS, ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, PARTENARIAT INTERPROFESSIONNEL

LES MISSIONS DE CONSEILS

Dans le cadre de notre profession, nous avons une obligation de renseignements et de conseils à l'égard de nos clients. Nous devons leur donner les explications nécessaires à la compréhension des services que nous leur rendons et leur apporter le plein concours de notre savoir et de notre expérience professionnelle.

Ces conseils peuvent être aussi donnés ponctuellement en dehors d'une mission de base ou normale notamment lorsque des difficultés d'ordres techniques ou graphiques empêchent des particuliers d'aller au delà de leurs possibilités.

Ils peuvent s'adresser à l'Atelier, lorsqu'ils buttent sur un problème au moment de déposer leur Permis ou qu'un relevé des existants leur est nécessaire pour réfléchir sur leur projet.

Nous les aidons par exemple à réaliser une insertion paysagère, à rectifier un plan de masse, à améliorer l'image d'une façade, nous leur montrons la différence entre un matériau ou un autre, ou encore nous leur expliquons la justification des

observations faites par l'architecte conseiller de la Commune qu'ils considèrent parfois injustes. Les critiques sont souvent constructives et nous les aidons à les comprendre.

Nous intervenons dans tous les cas en phase d'Études et de Conception.

Si la Direction des Travaux ne nous a pas été confiée, nous n'interviendrons pas pendant un chantier pour une raison de responsabilités, ni sur le site, ni sur la base des marchés. Seuls des conseils généraux sont alors donnés à l'Atelier, tels que la méthode pour réaliser un compte-rendu, la façon de procéder à une vérification ou à la réception.

L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

D'autres interventions peuvent nous être demandées, notamment lorsqu'il s'agit de sinistres dus à des incendies, dégâts des eaux ou catastrophes naturelles.

En général, les propriétaires ont un dossier très complet à faire auprès de leurs assurances, des visites d'experts, de contre-experts, des devis à faire réaliser...

Ils doivent se débrouiller souvent tout seuls malgré leurs traumatismes et n'y parviennent pas toujours.

Nous les assistons alors dans l'établissement des pièces qui leur seront utiles, tels que des relevés, des propositions de reprise et les demandes de devis. Nous les mettons en relation avec des Associations en place dans les différents villages du Pays d'Apt.

Hormis le cas des sinistres, l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'une opération peut être variée, allant de la programmation à l'intégration d'œuvres d'Art, de la faisabilité technique et économique à la détermination des coûts d'exploitation...

PARTENARIAT INTERPROFESSIONNEL

Avec de nouvelles réglementations, de nouveaux savoir-faire sont demandés et le partenariat entre professionnels compétents est nécessaire, à plus forte raison dans une région rurale où les structures sont modestes. Nous travaillons régulièrement en équipe pour mieux appréhender nos projets.

L'Atelier peut seconder d'autres agences pour la réalisation de dossiers de Conception informatique et assurer les modifications durant les différentes phases de leurs missions.

Suivant les nécessités, d'autres professionnels font appel à nous pour nous confier la préparation de dossiers de consultation en marchés privés ou publics.

C'est le cas de Nadine JOUVAL-SYLVESTRE, Architecte DPLG à Gargas et Yann DAVID à Saint Martin de Castillon.

Nous étudions ensemble les choix techniques les plus appropriés à leurs projets permettant d'estimer au mieux les coûts et la faisabilité.

L'Atelier fait ensuite les recherches de matériaux et de produits, réalise les descriptifs et avant métrés quantitatifs adaptés à chaque situation, pour aboutir aux Dossiers de Consultation des Entreprises, eux-mêmes complétés par les pièces administratives dans le cas d'appels d'offres publics.